

Le sixième comité de pilotage du site Natura 2000 « Le Saison » s'est tenu le 11 février 2020 de 10h00 à 12h00 à Mauléon, sous la présidence de Bernard LOUGAROT, président du Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron et de Mauléon (SIGOM). Cette séance avait pour objet de présenter le bilan d'activités de l'animation 2019 et le programme prévisionnel pour 2020.

Etaient présents :

Patrick BALESTA – Maire d'Autevielle ; Vice-Président du SIGOM
Nicolas CURUTCHAGUE – Président de l'AAPPMA de Basaburua (Haute-Soule)
Maite ETCHEVERRIA – Maire de Ossas-Suhare
Marcel GARISPE – Vice-Président de l'AAPPMA du Pays de Soule
Jacques GJINI – Président de l'AAPPMA du Gave d'Oloron
Laure HEGUIAPHAL – Conseillère municipale de Chéraute
Maritxu LAGOUARDE – Adjointe au Maire de Charre
Patrick LAURENT – Vice-Président de l'AAPPMA du Gave d'Oloron
Bernard LOUGAROT – Maire de Gotein-Libarrenx ; Président du SIGOM ; Président du COPIL Natura 2000 Saison
Françoise LOUIS – Maire d'Espiute ; Présidente du SAEP du Pays de Soule
Germain SALLENAVE – Maire de Tabaille-Usquain

Philippe ANTOINE – Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées Atlantiques (DDTM 64)
Christophe CHAULIAC - Office national des forêts (ONF)
Clémence HAMEL – DDTM 64
Chantal HATE – DDTM 64
Sarah HUTTER – SIGOM
Sophie LAMACHERE – Société Hydroélectrique du Midi (SHEM)
Nicolas LATEBERNE – SIGOM
Virginie LEENKNEGT – CEN Nouvelle-Aquitaine
Sylvain MAUDOU – Fédération de pêche 64
Grégory MINVIELLE – SIGOM (animateur du site)
Julien MOULUQUET - Société Hydroélectrique du Midi (SHEM) – Chef de groupement
Mikel SAINTE-MARIE – Euskal Herriko Laborantza Ganbara (EHLG)

Bernard LOUGAROT, Président du COPIL du site Natura 2000 Le Saison, accueille les participants. Il présente rapidement la genèse du projet sur le territoire.

En 2015, devant la nécessité de gérer durablement leur territoire (et au vu des liens importants entre Natura 2000 Saison et les compétences déjà exercées par le SIGOM), les élus du SIGOM décident de prendre en main le projet, et s'engagent dans l'élaboration puis l'animation du DOCOB du Saison en impliquant l'ensemble des acteurs du territoire.

Il met en avant à ce stade l'aspect très positif des rencontres avec les agriculteurs liées aux MAEC qui ont permis de sensibiliser sur les enjeux des cours d'eau dans un contexte apaisé.

Grégory MINVIELLE, chargé de l'animation du site N2000, présente ensuite, après un rappel des enjeux du site et du DOCOB, le bilan de l'animation 2019 puis les perspectives de l'animation 2020.

Le DOCOB est le plan de gestion du site qui vise à préserver les milieux naturels remarquables du Saison et de ses affluents, tout en intégrant les activités économiques, sociales et culturelles du territoire. Après deux ans de travaux d'expertise et de concertation, le DOCOB du Saison est approuvé en Mai 2017. Depuis cette date, le SIGOM assure l'animation du site en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés.

Rappel des objectifs :

8 objectifs de conservations identifiés :

1. Maintien des populations de Desman
2. Maintien des habitats d'intérêt communautaire sur le Saison montagnard
3. Restauration du système en tresses sur le Saison médian
4. Amélioration de la continuité écologique des espèces
5. Augmentation des surfaces de prairies de fauche, mégaphorbiaies et ripisylve
6. Restauration de la fonctionnalité des frayères à l'aval de Mauléon
7. Identification de la responsabilité du site N2000 du Saison pour l'Agrion de mercure, le Cuivré des marais et le Damier de la succise
8. Maintien des populations d'écrevisses à pattes blanches (ajouté suite au dernier COPIL 2018)

Échanges :

Christophe CHAULIAC (ONF) demande si des inventaires complémentaires sur les espèces d'intérêt communautaire ont été réalisés depuis l'état des lieux.

Grégory MINVIELLE (SIGOM, animateur du DOCOB) répond, concernant l'objectif 7, qu'un contact a été pris avec les membres du CEN spécialistes des odonates et lépidoptères. Une rencontre à venir au 1^{er} semestre 2020 devrait permettre de pouvoir échanger sur la rédaction d'un cahier des charges d'une étude qui permettra de déterminer la responsabilité du site pour ces espèces. Le but étant d'être prêt afin de proposer cette étude dans le cadre de l'appel à projet de la DREAL 2021.

Concernant l'écrevisse à pattes blanches, **Sylvain MAUDOU** (fédération de pêche 64) indique que des prospections viennent compléter et mettre à jour régulièrement les données sur cette espèce.

Virginie LEENKNEGT (CEN Aquitaine) explique que des prospections complémentaires sur le desman des Pyrénées pourraient être réalisées à partir de 2021 sur le site si des financements sont trouvés. Il s'agit actuellement d'une phase transitoire puisque le LIFE + Desman est terminé et le PNA2 (plan nation d'action) va être mis en place.

Maité ETCHEVERRIA (maire d'Ossas) s'inquiète du projet de déviation du « GAZODUC » sur le secteur de sa commune et notamment de ses effets potentiellement négatifs sur les espèces d'intérêt communautaire présentes. Elle signale que la commune a signé une convention « Havre de Paix » avec le CEN Aquitaine en faveur du desman des Pyrénées sur ce secteur.

M. MINVIELLE indique que TEREKA l'a sollicité pour transmettre des informations contenues dans le DOCOB du site ainsi que pour échanger sur certaines mesures compensatoires liées à ce projet. Il rappelle que comme tout projet soumis à approbation administrative qui se situe sur un site N2000, une évaluation des incidences du projet sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire doit être réalisée. L'instruction du dossier est faite par les services de l'Etat (DDTM).

Bilan Animation 2019 :

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Une des actions centrale de l'année 2019 a été la réponse à l'appel à projet de la Région Nouvelle Aquitaine concernant le dépôt d'un PAEC (projet agro environnemental et climatique) en novembre 2018. Ce dernier a été accepté en février 2019. Ce dispositif, piloté par le SIGOM, en co-animation avec la Chambre d'agriculture 64 sur l'ensemble du territoire et EHLG sur la partie basque, a permis, pour la 2^{nde} année consécutive, de proposer aux agriculteurs éligibles cinq MAEC (mesures agro environnementales et climatiques) sur le site du Saison :

- Conversion des grandes cultures en prairies (304 €/ha)
- Entretien de la ripisylve (1,01 €/ml)
- Prairies : retard de fauche et absence de fertilisation (198,33 €/ha)
- Prairies remarquables (66,01 €/ha)
- Entretien des prairies inondées (37,72€/ha)

Le périmètre du PAEC englobe la totalité de la surface de tous les îlots PAC compris entièrement ou pour partie dans le périmètre N2000 ainsi que dans une bande tampon s'étirant jusqu'à 100 mètres au-delà du périmètre Natura 2000.

45 agriculteurs ont été rencontrés lors de cette campagne et 37 ont contractualisé une ou plusieurs mesures.

La somme des engagements attribués sur le Saison pour 2019 représente 59 569 € par an, soit 297 845 € sur les 5 ans.

Les MAEC engagées en 2019 (pour 5 ans)					
Code mesure	Intitulé complet de la mesure	Montant unitaire (€/an)	Surfaces engagées (ha)	Montant (€) sur 2019	Montant (€) sur 5 ans
AQ_SAIS_CO01	Conversion de grandes cultures en prairies	304	113,12	34 388	171 940
AQ_SAIS_RI01	Entretien de la ripisylve	1,01	12 954 ml	13 083	65 415
AQ_SAIS_HE01	Prairies : retard de fauche et absence de fertilisation	198,33	34,60	6 862	34 310
AQ_SAIS_HE02	Prairies remarquables	66,01	72,68	4 797	23 985
AQ_SAIS_MI01	Entretien des prairies inondées	37,72	11,65	439	2 195

Chiffres clés des 2 premières années :

- Plus de **100** agriculteurs rencontrés
- **76** agriculteurs différents ayant contractualisés une ou plusieurs mesures
- **205 ha** de grandes cultures converties en prairies
- **37 km** de ripisylves engagées en entretien

- **370 ha** de prairies fleuries valorisées
- **84 ha** de prairies engagées en retard de fauche et sans fertilisation
- **25 ha** d'entretien de prairies inondées
- **710 000 €** attribués sur le territoire du Saison

Échanges :

Nicolas CURUTCHAGUE (Président de l'AAPPMA Basaburua) questionne sur l'origine des financements liés à ces MAEC.

Grégory MINVIELLE (SIGOM) répond que ces financements sont versés par l'Europe et l'Etat dans le cadre de la PAC. Il explique que les MAEC sont un outil fort de Natura 2000. En plus d'être un important vecteur de mise en place de pratiques favorables à la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, les rencontres issues de ces MAEC avec les agriculteurs permettent une sensibilisation forte de la profession autour du bon fonctionnement des cours d'eau.

La mise en défens du ruisseau le Salles et aménagement d'abreuvoirs

Autre action mise en place dans le cadre du DOCOB, en partenariat avec la Fédération de pêche 64, la commune de Berrogain-Laruns et l'AAPPMA du Pays de Soule : la mise en défens du ruisseau le Salles et l'aménagement d'abreuvoirs. L'enjeu est d'améliorer la qualité de l'eau du ruisseau du Salles impacté par de nombreux points de piétinement de berge. L'espèce d'intérêt communautaire visée est l'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) qui a en effet été identifiée sur le site.

Il s'agit d'une opération pilote au montage financier relativement complexe, soutenue par la Mairie de Berrogain Laruns, l'Aappma du Pays du pays de Soule, l'Aappma du Gave d'Oloron, la fédération de pêche 64 (via la FNPF) et le SIGOM (par le biais du programme d'entretien des cours d'eau financé à 60% par l'AEAG et 20% par la Région).

La première tranche de travaux a été réalisée en 2019. 9 points impactant ont été traités. Les principaux aménagements ont consisté à la mise en place de 9 descentes d'abreuvement aménagées, la mise en défens de 2 km de berges, la reprise d'un passage mixte (engins/bétail), l'entretien de la végétation et la restauration des écoulements.

Un budget de 26 364 € a été nécessaire pour cette 1^{ère} tranche de travaux (Mairie de Berrogain-Laruns : 3 387 €, AAPPMA du pays de Soule : 3 387 €, Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron et de Mauléon : 5 940 €, Fédération de pêche- Aappma Oloron : 13 650 €).

Echanges :

Virginie LEENKNEGT (CEN Aquitaine) indique être intéressée par le retour de la mise en place de ces descentes aménagées. En effet ce type d'action est aussi intéressant pour des actions favorisant le desman des Pyrénées.

Mrs MAUDOU et MINVIELLE indiquent que pour le moment les agriculteurs sont satisfaits des aménagements mis en place, les animaux arrivant à s'abreuver sans difficulté.

En 2018, des inventaires sur le ruisseau de Gotein ont mis en évidence la présence d'écrevisses du Pacifique (*pacifastacus leniusculus*). Cette espèce exotique envahissante, robuste et agressive, entre en compétition directe avec les espèces autochtones. En effet, il y a encore quelques années, une astaciculture était présente sur la commune. Cette dernière est supposée être à l'origine de cette propagation. Cet élevage est aujourd'hui fermé.

Un contrat N2000 « Lutter contre la propagation de l'écrevisse du Pacifique » a été déposé au printemps 2019 et accepté en juin. Un financement Etat/Europe à 100% pour un montant total de 15 000 € a été retenu. Après consultation, la prestation a été confiée à la fédération de pêche 64.

6 campagnes de piégeages ont été réalisées en 2019 et près de 500 écrevisses exotiques ont été capturées et éliminées.

Echanges :

Marcel GARISPE (Aappma du Pays de Soule) s'interroge sur la présence d'écrevisses autochtones sur le tronçon traité ainsi que sur la difficulté de différencier les sujets juvéniles des 2 espèces.

Sylvain MAUDOU (Fédération de pêche 64) indique que les inventaires n'ont jusqu'à présent pas identifiés de sujets d'écrevisses autochtones. Il rajoute que la cohabitation entre les 2 espèces est très peu probable, d'une part du fait de la forte dominance de l'écrevisse exotique, et d'autre part compte tenu qu'elle est souvent porteuse saine de la peste de l'écrevisse qui décime quasiment à 100% l'écrevisse à pattes blanches.

Patrick LAURENT (Aappma du Gave d'Oloron) rajoute que, même sur les sujets juvéniles, la différenciation est assez aisée entre une écrevisse du pacifique et une écrevisse à pattes blanches.

Concours prairies fleuries

Pour la 1^{ère} année le site N2000 du Saison a participé au concours « prairies fleuries » organisé par les animateurs des sites N2000 de la Montagne Basque.

Ce concours récompense la prairie la mieux gérée au niveau agro-environnemental.

Un jury composé d'experts (agronomie, botanique, faune, apiculture, paysage) et présidé en 2019 par le président du COPIL N2000 Saison (Bernard LOUGAROT) s'est déplacé sur 4 prairies pré sélectionnées (suite souvent aux diagnostics MAEC « prairies remarquables »).

Le GAEC Gentein d'Ordiarp a cette année participé au concours et a représenté le site du Saison.

Ce concours permet de communiquer et de valoriser les bonnes pratiques agro environnementales.

Autres actions

Toutes les autres actions qui ont été effectuées ponctuellement au cours de cette année d'animation sont brièvement présentées :

- Accompagnement aux porteurs de projets pour prise en compte des données Natura 2000 : documents d'urbanisme des communes, travaux (ex : déplacement réseau gaz (TEREGA (ex TIGF)), ...
- Prise en compte des espèces et habitats d'intérêt communautaire dans les travaux cours d'eau,
- Communication et sensibilisation : site internet, réunions agriculteurs, présentation BTSA,
- Réunions et échanges avec animateurs Natura 2000 et partenaires : CAPB, CS Cize, CS Baïgorry, EHLG, CEN, CA 64, CEN, CBN, Fédération pêche 64, hydroélectriciens ...

Autres actions portées par d'autres MO

- Transport sédimentaire : opérations de transparence sur Olhadoko, Etchelu (SHEM)
- Mise en place de mesures pour la prise en compte des espèces et habitats d'intérêt communautaire dans les travaux en rivière (SIGOM, ...),
- Projet de restauration de la continuité écologique (projet réalisé sur l'Apouhoura porté par la fédération de pêche 64, projet sur Etchelu en cours (travaux prévus en 2021)).
- Etude de faisabilité réalisée pour la réhabilitation de la STEP de Viodos (CAPB)
-

Echanges :

Sophie LAMACHERE (SHEM) précise que les travaux d'amélioration de la continuité écologique sur Etchelu (Gave du Larrau) sont programmés en 2021. Il est notamment prévu de retenir un entrefer de grille de 15 mm qui prend en compte la dévalaison du saumon atlantique et les déplacements du desman des Pyrénées.

Grégory MINVIELLE (SIGOM) fait un focus sur les opérations d'arasement des 2 seuils aval de l'Apouhoura. Cette action était identifiée dans le DOCOB, notamment du fait de la présence du saumon atlantique sur cet axe. Le projet a été mené par la Fédération de pêche des Pyrénées Atlantiques dans le cadre d'un appel à projets lancé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Les travaux ont été réalisés en 2019.

Perspectives animation 2019 :

Poursuite MAEC

Le SIGOM a répondu à l'appel à projet 2020 du PAEC, avec la reconduction des 5 mêmes MAEC proposées en 2019. La communication est prévue au cours du premier trimestre 2020 avec l'envoi d'un courrier à tous les agriculteurs éligibles, comme cela avait été fait l'an dernier. Le partenariat avec la CA 64 et EHLG est reconduit.

Poursuite mise en défens du ruisseau le Salles et aménagement d'abreuvoirs

La 2^{ème} tranche de travaux devrait débuter à partir du mois de Mars 2020. Les travaux se concentreront sur un nouvel affluent rive droite du Salles. De nouveaux systèmes d'abreuvement (pompes à museau, bacs gravitaires) devraient être mis en place.

Le nombre total de points restants à traiter est de 26 et l'estimation globale du coût des travaux restant est d'environ 40 200 €.

Toutefois, en 2020, le montant des travaux à réaliser devrait être proche de celui de 2019. La dernière tranche de travaux devrait quant à elle concerner l'axe principal du ruisseau le Salles.

Contrat N2000

La campagne de piégeage se poursuivra en 2020 (et 2021). Les 1^{ères} interventions devraient se dérouler dès le mois de Mars afin de pouvoir capturer les femelles « grainées » (femelles qui portent encore les œufs).

Concours prairies fleuries

Le site N2000 du Saison participera à nouveau cette année au concours des prairies Fleuries, co-organisé depuis 2015 par les animateurs des sites N2000 de la Montagne Basque (programme européen Leader).

Autres actions

Poursuite des autres actions d'animation réalisées en 2019.

Questions diverses

Jacques GJINI (président de l'Aappma d'Oloron) fait remonter son inquiétude sur une volonté actuelle de vouloir déclasser de nombreux petits cours d'eau, pourtant très importants pour leur biodiversité.

Grégory MINVIELLE (SIGOM) indique qu'une démarche concernant le classement des cours d'eau dans les Pyrénées Atlantiques est actuellement en cours, portée par la DDTM. Les personnes qui le souhaitent peuvent (avec un argumentaire associé) adresser des demandes à la DDTM afin de déclasser ou classer des cours d'eau. In fine un diagnostic de terrain réalisé par l'OFB validera ou non les demandes.

Virginie LEENKNEGT (CEN Aquitaine) fait savoir que le CEN Aquitaine dispose d'un budget assez conséquent pour acquérir du foncier. Les parcelles visées sont des surfaces avec des intérêts écologiques forts.

Bernard LOUGAROT (président du SIGOM) indique que le syndicat est également porteur d'un projet d'acquisition foncière (ou de conventionnement) validé dans le cadre d'un appel à projets lancé par l'agence de l'Eau intitulé « Valorisons les zones inondables ».

Nicolas CURUTCHAGUE (président de l'Aappma de Basaburua) informe l'assemblée d'un projet porté par la pisciculture Bidondo de Licq Athérey portant sur une augmentation importante de la production de truites. Il indique que la production autorisée à ce jour est de 80T/an et que la nouvelle autorisation porte sur une production de 360T/an. Il précise de surcroît que depuis plusieurs années la production de la pisciculture est d'environ 220T/an, soit bien au-dessus de la production autorisée. Son inquiétude est forte, notamment sur la pollution que pourrait engendrer cette pisciculture, en l'absence de dispositifs de traitements des effluents d'élevage, rien n'étant prévu dans le projet.

De plus, l'extension de la pisciculture prévoit l'ajout de 6 bassins supplémentaires sur la partie aval, en zone rouge du PPRN, avec un impact sur l'écoulement des crues.

Il explique qu'un dossier a été constitué par l'Aappma dans le cadre de l'enquête publique pour signaler les points d'inquiétudes sur les impacts de cet aménagement. Cependant les requêtes de l'Aappma restent peu (ou pas) prises en compte par le commissaire enquêteur.

L'impact sanitaire provoqué par cette hausse de production sans traitement des effluents pourrait porter fortement préjudice aux écosystèmes et à la qualité de l'eau du Saison. Au-delà de l'aspect « biodiversité », les conséquences de ce projet pourraient impacter fortement sur le tourisme pêche qui est un élément économique important de cette vallée.

Jacques GJINI (président de l'Aappma d'Oloron) soutient les préoccupations de M. CURUTCHAGUE et regrette qu'encore une fois des considérations économiques viennent impacter fortement un site majeur de par sa biodiversité.

Les membres des Aappma expliquent également qu'ils ne sont souvent pas mis au courant, ou très tard, des projets sur le bassin.

Clémence HAMEL (DDTM) prend note des préoccupations concernant ce projet et essaiera de tenir informé M. CURUTCHAGUE de l'avancement du projet.

Marcel GARISPE souhaiterait en ce sens que les Aappma soient mieux mises au courant des travaux à venir, notamment ceux réalisés par le SIGOM.

Patrick LAURENT (AAPPMA d'Oloron) informe l'assemblée de la présence d'une nouvelle maladie (PKD) qui touche les juvéniles de salmonidés. Le Saison fait partie des cours d'eau concernés.

La séance est levée à 12 h 00.

Le diaporama présenté en séance est consultable sur le site internet du SIGOM : <https://www.sigom.fr/>